

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

En l'an deux mille vingt, le 21 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, le 15 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à 20H00 sous la présidence de Madame LANES-FOURNIE Bénédicte, maire de DOUELLE

Présents : Bénédicte Lanes-Fournié, Jean Treil, Monique Lacaze, Patrick Belivent,, Nicolas Grand, Sébastien Mazelié, Jean-Luc Raimondo, Yann Clément, Alizée Furon, Agnès Mauboussin, , Jean-Luc Varlet

Excusés : Laurent BONNAVE (procuration à Nicolas GRAND), Isabelle BESSIERES (procuration à Agnès MAUBOUSSIN)

Absent : Myriam DELSAHUT

Le secrétariat est assuré par Mme MAUBOUSSIN

La séance débute par l'appel des membres du Conseil Municipal

Nicolas GRAND procède à l'appel des élus. Deux personnes sont excusées. Une personne absente

1) Acquisition parcelles Mr ESTRADEL

Madame le maire propose au conseil municipal que la commune de Douelle se porte acquéreur des parcelles de terrain A 1749 et A 949 appartenant à Mr ESTRADEL Jacques.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Donne son accord pour l'acquisition des parcelles ci-dessous :

Dans la boucle de Beyne afin de mener à bien le projet d'aménagement foncier agricole

- parcelle A 1749 appartenant à Mr ESTRADEL au prix de 4 000.00 € /HA
- parcelle A 949 appartenant à Mr ESTRADEL

Ces parcelles seront ajoutées au bail longue durée conclu avec Mr DEVIERS.

Mandate le Maire pour signer les documents relatifs à ces projets.

Ces opérations d'acquisition de parcelles étant terminées, les pièces nécessaires pourront être envoyées à l'agence et de l'eau et au Département pour percevoir les subventions annoncées (environ 80 %).
Proposition adoptée à l'unanimité

Objet : Annule et remplace la délibération n°2020/07-006 « Bail longue durée 20 ans, installation maraicher BIO A733 A734 A741 A736 A737 A709 A A1372 A738 A1750 à l'exclusion de la grange située sur la parcelle A 740.

Madame le Maire propose au conseil municipal de reprendre le bail du 1^{er} juillet en y incluant les parcelles A949 et A1749 aux parcelles A733 A734 A741 A736 A737 A709 A A1372 A738 A1750 pour un total de 3 Ha.

Ce bail longue durée de 20 ans permettra d'installer un maraicher BIO à Douelle : Rémi DEVIERS

Le bail sera conclu dès que possible après l'acquisition des parcelles A1749 et A949, une remise gracieuse sur les 2 premières années sera accordée.

Le montant du bail est fixé à 780.00 € annuel.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités Mme le maire donne la parole pour les questions diverses.

